

LE RÔLE CLÉ DES ÉLUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE NATURA 2000 EN MER



De la connaissance de l'outil aux leviers d'action

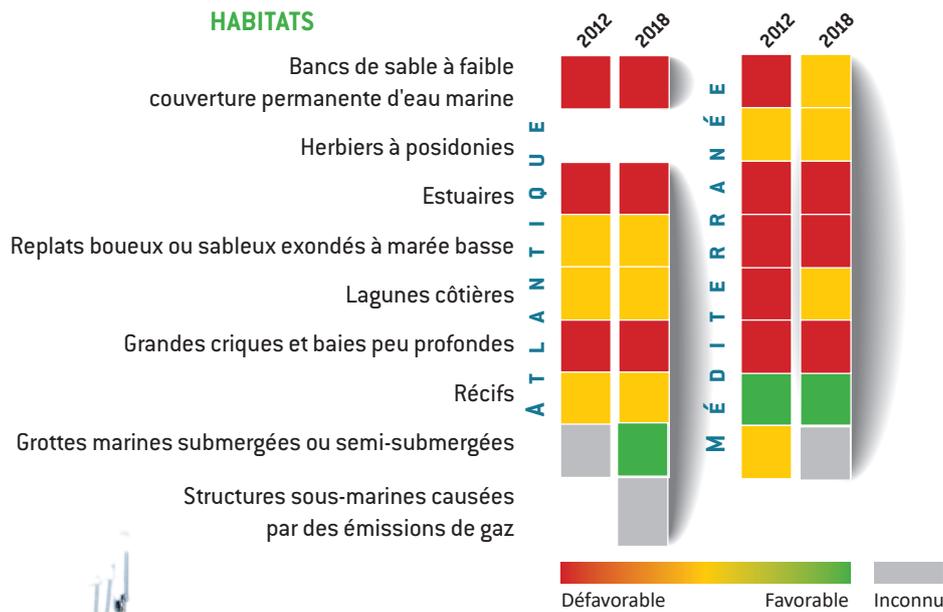


équilibre social et économique des territoires littoraux dépend du bon état des écosystèmes, et des services qu'ils nous fournissent. Les activités de tourisme, de pêche, de conchyliculture, aussi bien que le bien-être des citoyens sont intimement liés au bon fonctionnement des dynamiques naturelles, qui garantit une ressource suffisante et de qualité, et un cadre de vie épanouissant.

Pourtant beaucoup d'écosystèmes, et les habitats qui les composent, sont en mauvais état du fait de pressions d'origine humaine. Les services qu'ils produisent sont dégradés et ne soutiennent plus l'épanouissement des populations humaines et le développement économique d'un territoire.

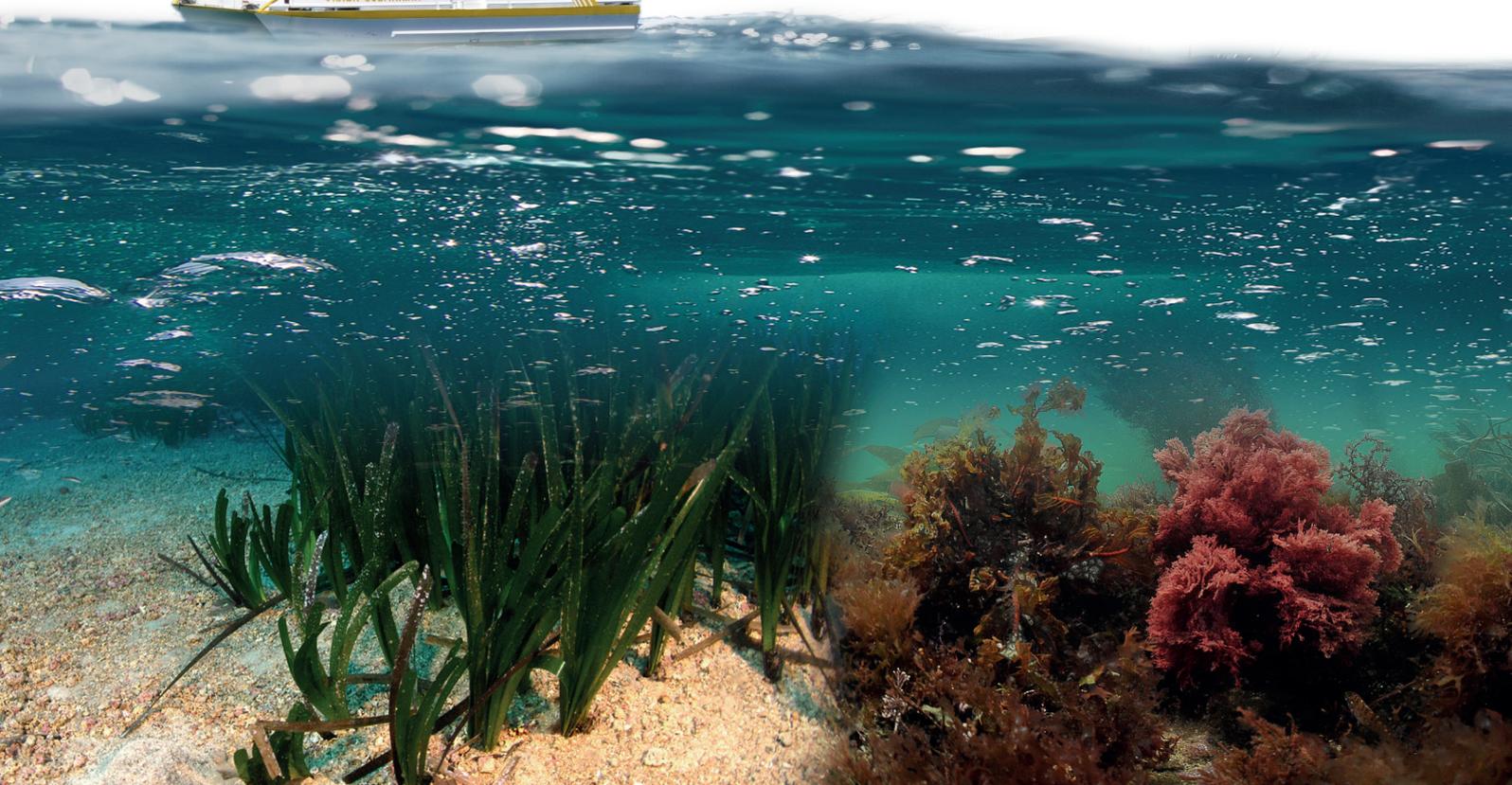
Les évaluations de 2012 et 2018 des 9 grands habitats marins de France métropolitaine protégés au titre de la directive européenne Habitat Faune Flore de 1992¹ témoignent de l'urgence à agir : la majorité des habitats marins sont évalués en mauvais état à l'échelle de l'Atlantique-Manche - Mer du Nord et de la Méditerranée.

HABITATS



État des 9 habitats marins protégés à l'échelle européenne de 2012 et 2018

Source : Muséum national d'Histoire naturelle, Office français de la biodiversité





Un habitat est composé d'une structure physique (sable, rochers, vases...) et des êtres vivants qui y vivent (animaux, végétaux, micro-organismes). Par exemple, les herbiers se caractérisent par un substrat meuble (sable), des plantes marines qui s'y développent, (zostères, posidonies, cymodocées, etc.) et des algues et animaux qui y vivent (poissons, mollusques et crustacés).



Les pressions d'origine humaine qui s'exercent sur ces habitats peuvent être des pressions physiques (ex : abrasion, émission sonore), chimiques (ex : métaux lourds, contamination par hydrocarbures) et biologiques (ex : introduction ou propagation d'espèces non-indigènes, pathogènes).

Du fait de vos compétences, de votre implication sur les enjeux socio-économiques du territoire et de vos liens avec les différentes politiques publiques, votre rôle d'élu est un levier fort pour améliorer l'efficacité de Natura 2000, à terre comme en mer.

Ce document apporte des éléments pour mieux appréhender Natura 2000, et des pistes d'actions concrètes que votre collectivité peut mettre en place pour s'investir davantage dans le dispositif et ainsi renforcer la préservation du milieu marin, indispensable à l'équilibre de votre territoire.

¹ Directive Habitats Faune Flore. Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages https://www.natura2000.fr/sites/default/files/directive_habitats_version_consolidée_2007.pdf





Conserver la biodiversité : une nécessité à plus d'un titre

La conservation des habitats et des espèces, notamment du milieu marin, est prioritaire à plusieurs titres :

Devoir réglementaire

Conventions internationales, directives européennes (Directive Habitat Faune Flore, Directive Cadre sur l'Eau, Directive Cadre sur le Milieu Marin, etc.) code de l'environnement, plans d'action... stipulent la mise en œuvre de mesures sur la préservation de l'environnement.

Justification morale

Il est nécessaire de sauvegarder les écosystèmes pour leur valeur intrinsèque et de préserver le bien commun pour les générations futures

94% des citoyens de l'Union Européenne jugent la préservation de l'environnement marin comme importante¹.

Finalité économique et sociale

Les écosystèmes produisent un ensemble de services (production de ressources alimentaires et pharmaceutiques, régulation climatique et stockage de carbone, épanouissement personnel, etc.) nécessaire à l'équilibre de nos sociétés, on les appelle les services écosystémiques.



¹ ENVE-VII/015. Commission européenne des régions. 144e session plénière des 5, 6 et 7 mai 2021. Avis. Protection du milieu marin par les collectivités locales et régionales.

Les services écosystémiques

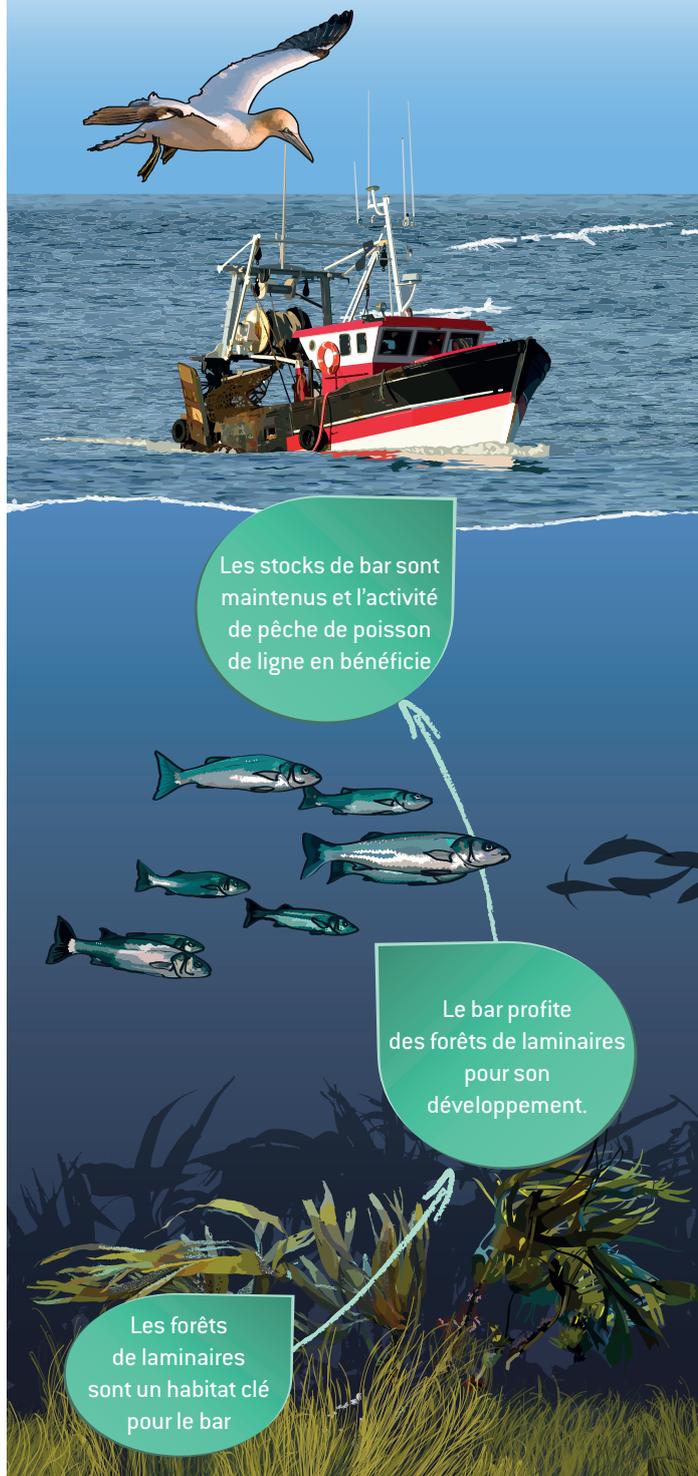
Ce sont les services rendus par les écosystèmes à nos sociétés. Classés en 4 catégories et tous nécessaires, leur production est réduite lorsque les écosystèmes sont dégradés. Il est donc fondamental de préserver les écosystèmes et leur bon état de santé.

Les différentes catégories de services écosystémiques :

Les services d'approvisionnement

Ressources qu'il est possible de prélever : pêche, récolte d'algue ...

Exemple : les forêts de laminaires et la pêche de bars.



Les services culturels

Dimensions esthétiques et culturelles : activités récréatives, découverte du milieu marin, recherche, espèces et paysages patrimoniaux, support d'activités artistiques ...

Exemple : mérou et activités de loisir



D'après une étude menée aux Açores [Cardigos, 2006] la valeur d'un mérou vivant serait 27 fois plus élevée que la valeur théorique d'un mérou pêché^{1,2}.

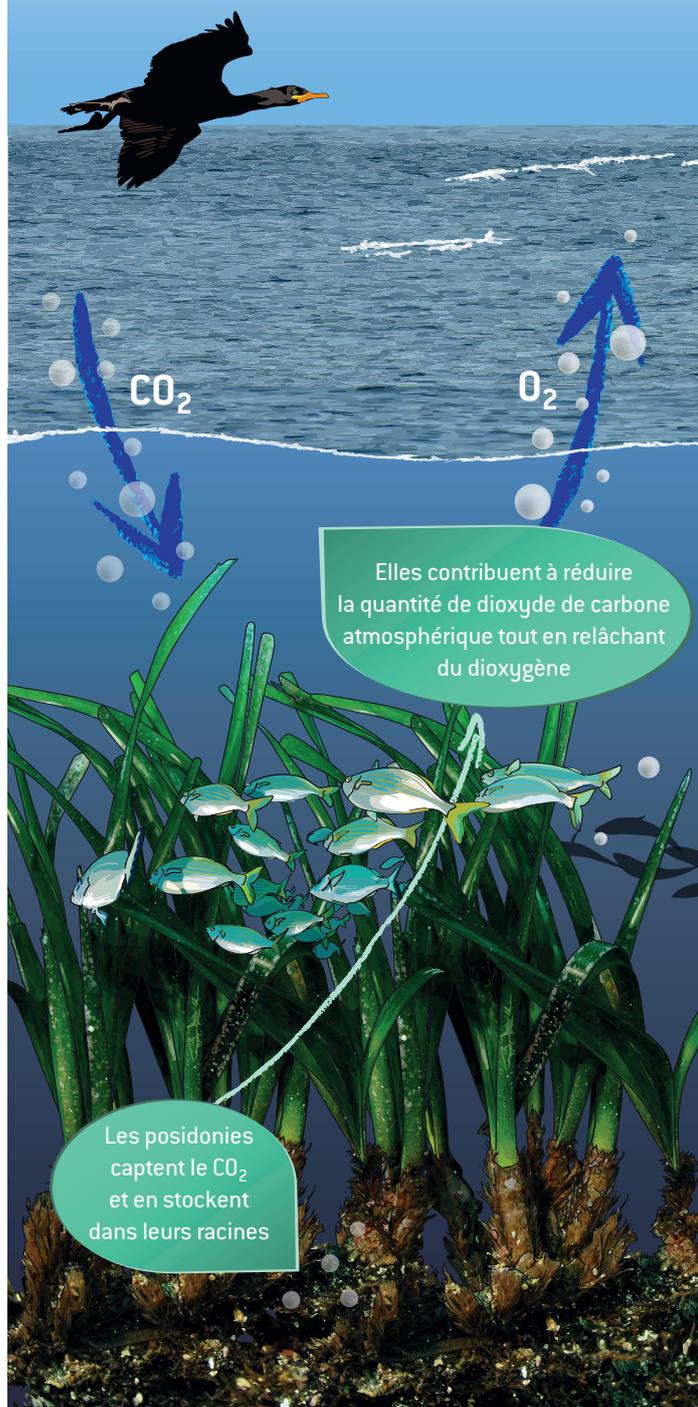
¹ Cardigos F., 2006. Quanto vale um mero ? Mundo Submerso, 105, 8-9.

² Ruitton S., Chabert A., Boudouresque C.F., 2021. Analyse coût-bénéfice environnemental de l'enlèvement des engins de pêche perdus – Version mise en ligne. MIO publ.

Les services de régulation

Régulation des fonctions écologiques dont les Hommes bénéficient :
régulation du climat, des pathogènes, de la qualité de l'eau,
protection du trait de côte, etc.

Exemple : le stockage du carbone et la production d'oxygène
par les herbiers de posidonie



Les services de soutien

Services ne bénéficiant pas directement aux êtres humains mais qui sont nécessaires au maintien des autres services :
maintien de la chaîne alimentaire,
habitat clé pour une forte biodiversité, etc.

Exemple : le maintien d'une forte biodiversité
dans les forêts de laminaires et le soutien
des services d'approvisionnement



✓ Les services écosystémiques fournis par les herbiers de posidonie représentent entre 284 et 514 €/ha/an [d'après Campagne *et al.*, 2015]¹.

¹ Campagne, C. S., Salles, J.-M., Boissery, P., Deter, J., 2015. The seagrass *Posidonia oceanica* : Ecosystem services identification and economic evaluation of goods and benefits. *Marine Pollution Bulletin*. 97, 391-400.

Natura 2000, un levier pour la préservation des habitats

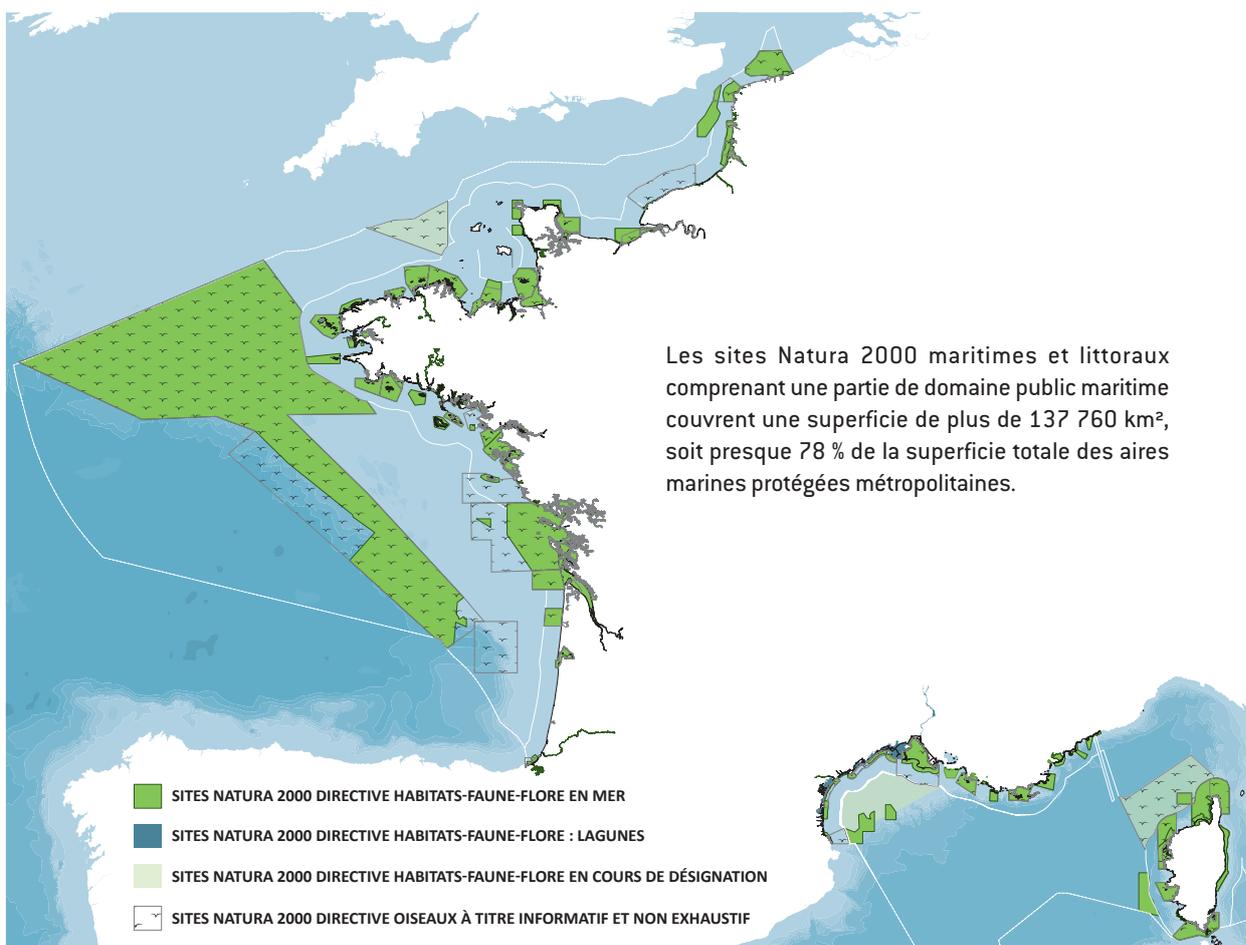
Un réseau européen

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels qui rassemble une biodiversité à forte valeur patrimoniale et dont la conservation est jugée nécessaire pour la santé sociale et économique des sociétés. Si votre commune comporte un site Natura 2000, c'est que votre environnement est remarquable et qu'il nécessite toute votre attention pour le protéger.

En France, le réseau Natura 2000 a été significativement étendu en mer à partir de 2008. D'abord côtier, ce réseau en mer a été élargi en 2018 au large afin de mieux prendre en compte les espèces mobiles et les habitats profonds au-delà des eaux territoriales.

Plus d'informations sur les sites Natura 2000 en mer sont disponibles sur Milieu Marin France www.amp.milieufrance.fr

Les sites Natura 2000 marins et littoraux de France métropolitaine



Les Directives européennes "Habitats-Faune-Flore"¹ et "Oiseaux"² sont le socle de la politique européenne pour la biodiversité dont l'outil d'application est le dispositif Natura 2000. Ces directives sont transposées à l'échelle nationale dans le code de l'environnement articles L414-1 à L414-7³.

Les sites Natura 2000 ont deux dénominations prévues par le droit européen :

- Zone spéciale de conservation (ZSC) pour un site désigné au titre de la Directive Habitat Faune Flore
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour un site désigné au titre de la Directive Oiseaux.

¹ Directive Habitats Faune Flore. Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages https://www.natura2000.fr/sites/default/files/directive_habitats_version_consolidée_2007.pdf

² Directive Oiseaux. Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/Directive_oiseaux_version_2009.pdf

³ Code de l'environnement.. Articles L414-1 à L414-7

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006176524/#LEGISCTA000006176524

La vie d'un site Natura 2000

Les sites Natura 2000, qu'ils découlent de la directive Oiseaux ou de la Directive Habitat Faune Flore, sont gérés de manière concertée par le Comité de pilotage (COPIL). Il regroupe les services de l'Etat, les représentants des acteurs locaux, des collectivités et de leurs élus, les associations et les experts.

La gouvernance des sites est cadrée par le code de l'environnement, articles L414-1 à L414-7¹ et R414-1 à R414-29.



Le COPIL

...



L'autorité administrative (préfet de département, préfet maritime) désigne les membres du COPIL.

Pour les sites littoraux majoritairement terrestres :

« Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

À défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par l'autorité administrative. »
Code de l'environnement article L414-2-III.

Pour les sites majoritairement marins :

« Le ou les préfets convoquent et président le comité de pilotage. Ils peuvent en confier la présidence à l'un des membres représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales »

« L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs peuvent être confiés, pour tout ou partie, par voie de convention, par le ou les préfets à un ou plusieurs membres du comité de pilotage, sur proposition de ce comité. »
Code de l'environnement article R. 414-9-2 et 414-9-3.

Le COPIL ou l'autorité administrative pour les sites majoritairement marins, en propre ou via une structure opératrice désignée, établit le plan de gestion dénommé **Document d'objectif (DOCOB)** en concertation avec les acteurs locaux, au travers de groupes de travail thématiques



Les éléments du DOCOB :

Diagnostics environnemental et socio-économique,

Objectifs de conservation des espèces et des habitats

Mesures concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Adéquation avec les autres politiques publiques

(Directive cadre sur l'eau, Directive cadre stratégie pour le milieu marin, etc.)

et les documents structurants qui y sont liés (Documents Stratégiques de Façade, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux...)

Charte et contrats Natura 2000 impliquant les acteurs locaux

Le COPIL puis l'autorité administrative valident le DOCOB

La structure animatrice désignée met en œuvre les mesures du DOCOB

Les acteurs du COPIL se regroupent régulièrement, ils :

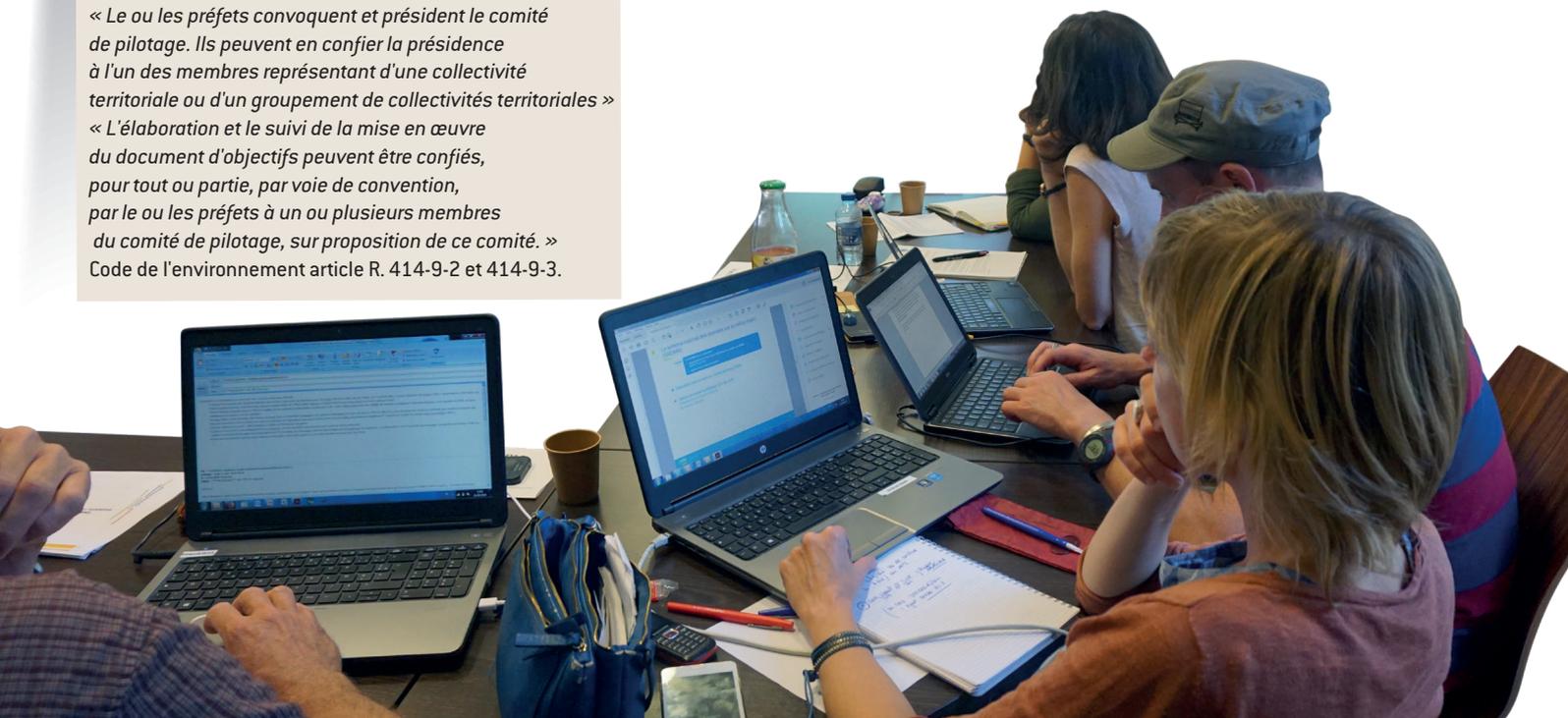
- Valident l'ordre de mise en œuvre des actions ;
- Font le bilan des actions ;
- Adaptent certaines mesures



La structure animatrice organise régulièrement (au moins une fois par an) une réunion du COPIL

¹ Code de l'environnement. Articles L414-1 à L414-7

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006176524/#LEGISCTA000006176524



Comment m'impliquer davantage pour Natura 2000 ?

Les collectivités ont des compétences territoriales sur de multiples thématiques, comme l'urbanisme, l'entretien des espaces publics et l'environnement, le sanitaire et social, la gestion des équipements d'enseignement, l'entretien de la voirie, la sécurité publique...

Votre collectivité peut être étroitement impliquée dans la gestion d'un site Natura 2000 du fait de sa compétence environnement, mais son action en lien avec d'autres compétences peut également être un atout pour l'atteinte des objectifs du DOCOB.

Découvrez-les dans les fiches suivantes :

- Urbanisme et planification
- Gestion des risques
- Biodiversité
- Gestion de l'eau et des déchets
- Prévention des pollutions



Urbanisme et planification

L'artificialisation des sols empêche l'infiltration de l'eau en profondeur et augmente le ruissellement. Les eaux qui s'écoulent sur les surfaces artificialisées se chargent en polluants et rejoignent les cours d'eau et la mer. Favoriser l'infiltration sur des sols naturels est donc bénéfique aux habitats marins.

Exemples de compétences des collectivités et élus sur cette thématique :

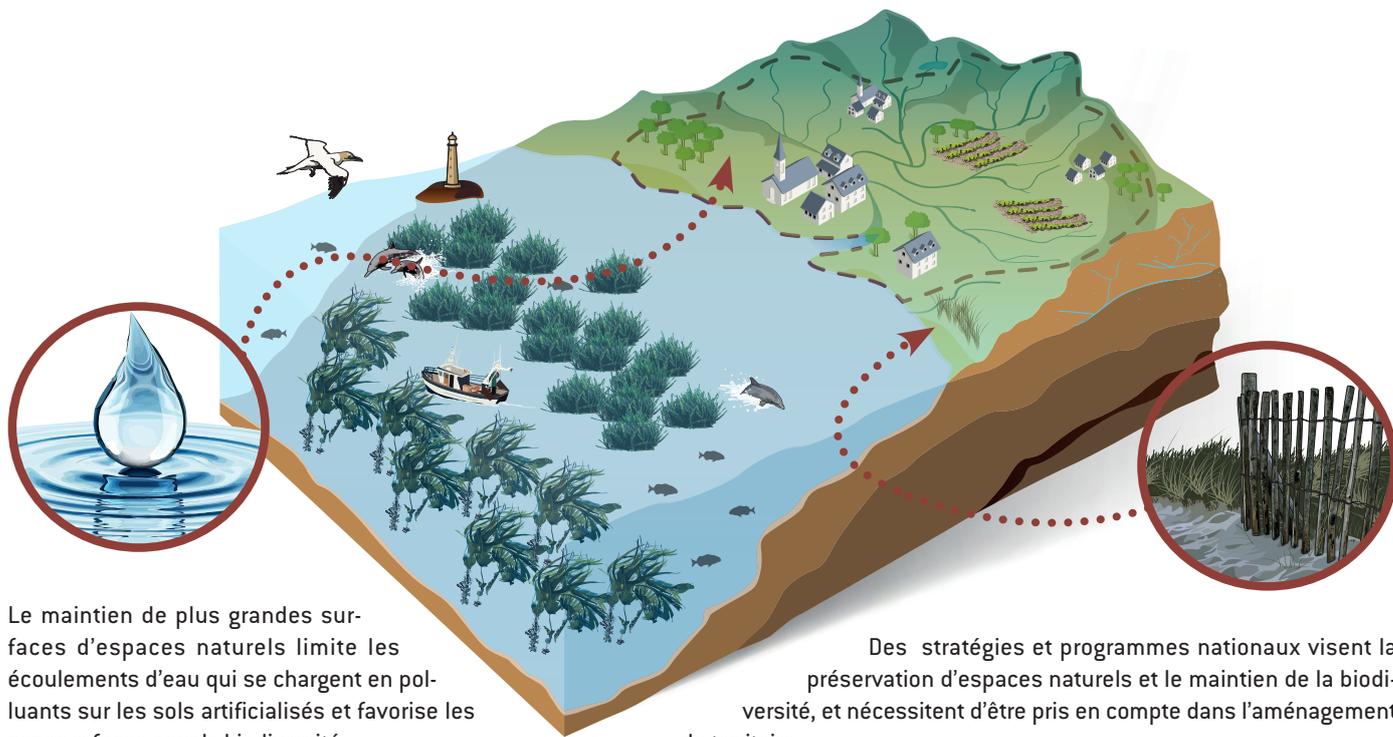
- Élaboration des documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- Délivrance des permis de construire
- Délimitation du périmètre d'intervention pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et concertation pour la création de ce périmètre à l'échelle départementale

Une rénovation intégrée aux multiples avantages

La commune de Montbazin et ses élus initient en 2021 la désimperméabilisation des cours des écoles maternelle et élémentaire, en réponse à un appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse .

Le projet intègre différents enjeux : il améliore le confort des élèves, enseignants et agents, augmente l'infiltration de l'eau dans le sol, contribue à limiter les inondations (7 500 m² déconnectés du réseau pluvial) crée un îlot de fraîcheur en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments, favorise la biodiversité et constitue un support ludique (prises d'escalade, jeux ...) autant que pédagogique (mare naturelle, jardin potager...).

Mené en association avec les élèves, les parents et les enseignants, le projet apporte entière satisfaction et suscite l'intérêt d'autres collectivités : « *On organise des visites pour les élus, ils sont très motivés et nous sollicitent pour des conseils afin d'initier des projets de ce type dans leurs communes ; c'est un plaisir de partager notre expérience* », Josian Ribes, maire de Montbazin.



Le maintien de plus grandes surfaces d'espaces naturels limite les écoulements d'eau qui se chargent en polluants sur les sols artificialisés et favorise les zones refuges pour la biodiversité.

Des stratégies et programmes nationaux visent la préservation d'espaces naturels et le maintien de la biodiversité, et nécessitent d'être pris en compte dans l'aménagement du territoire.

Je m'implique : je dédie des espaces à la naturalité, et les pérennise dans le plan local d'urbanisme (PLU).

Je m'implique : je concours à la stratégie de conservation du Conservatoire du littoral et engage ma collectivité dans le maintien d'une bande littorale naturelle bénéfique pour tous.

Pour aller plus loin : je tends vers le Zéro artificialisation nette de la loi Climat et Résilience (article 191 à 226)¹.

Pour aller plus loin : je tends vers l'objectif Zéro perte de biodiversité et je rejoins le programme Territoires Engagés pour la Nature (TEN) (engages-pourlanature.ofb.fr).

➔ **Je favorise les espaces naturels bénéfiques à la biodiversité et limite le chargement de l'eau en polluants.**

➔ **J'intègre mon territoire dans des dynamiques communes de préservation de la biodiversité et de protection des espaces naturels.**

¹ Loi climat et résilience L01 n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Titre V : Se loger. Chapitre III : lutter contre l'artificialisation des sols en adaptant les règles d'urbanisme (articles 191 à 226) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

Grâce aux solutions fondées sur la nature, la protection des territoires contre les aléas inondation, érosion et submersion s'articule avec la préservation des habitats, terrestres comme marins.

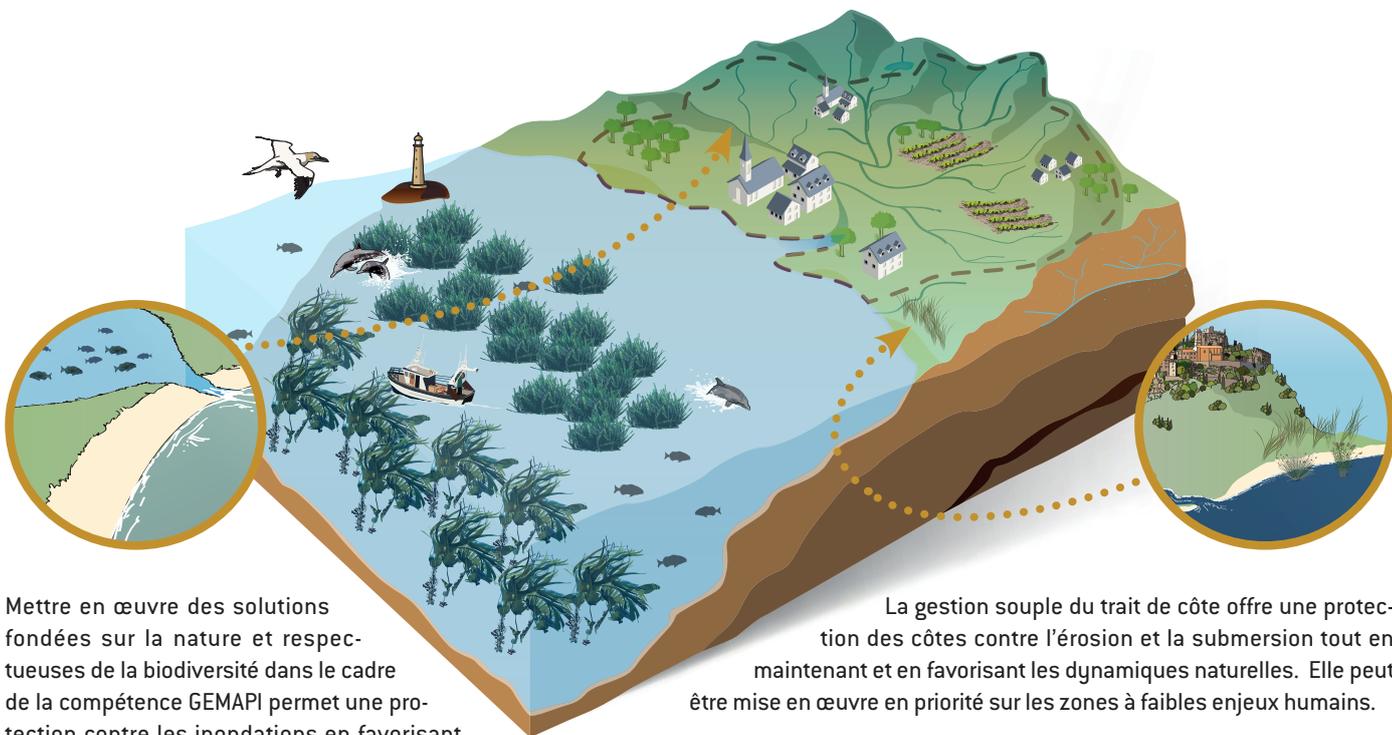
Exemples de compétences des collectivités et élus sur cette thématique :

- Élaboration des documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme, gestion du trait de côte
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Rôle au sein des commissions locales de l'eau (CLE) et dans l'élaboration des Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
- Mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Littoraux et Plans de Prévention des Risques Inondation
- Mise en œuvre de la loi Climat et Résilience

Une anticipation des risques bénéfique aux dynamiques naturelles

Mené dans le cadre d'un projet européen et d'un projet territorial, le réaménagement de la basse vallée de la Saane prévoit la relocalisation du camping de Quiberville-sur-mer, enjeu économique important pour cette collectivité, et qui est situé en zone inondable. Il permettra également la création d'une station d'épuration sur la commune de Longueil, permettant aux habitants de Quiberville et Sainte-Marguerite, une qualité d'eau de baignade correcte ; et le développement de raccordements pour l'assainissement afin de limiter les inondations. Cette démarche d'adaptation au changement climatique est intégrée et vise à rétablir les dynamiques naturelles et à favoriser la biodiversité, avec la reconnexion de la Saane à la mer et la renaturation des parcelles à proximité, acquises par le Conservatoire du littoral.

« Avant je pensais qu'on pouvait résister face aux aléas, puis on les a subis, et enfin je me suis dit qu'il fallait anticiper. Nous sommes maintenant en phase avec l'élévation du niveau de la mer et le recul du trait de côte, on a bien fait d'anticiper. Et nous redonnons au cours d'eau et à la biodiversité sa vraie place. La faune et la flore se réinstallent. », Jean-François Bloc, Maire de Quiberville-sur-Mer.



Mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature et respectueuses de la biodiversité dans le cadre de la compétence GEMAPI permet une protection contre les inondations en favorisant des zones de riche biodiversité et la continuité écologique des cours d'eau.

Je m'implique : je protège et revalorise les zones humides de mon territoire, écrins d'une riche biodiversité et zones d'expansion des crues.

Pour aller plus loin : je mets en place des solutions fondées sur la nature pour protéger mon territoire des inondations : restauration de bras morts, reméandrement des cours d'eau...

➡ **Je favorise la restauration et le maintien d'espaces naturels et de leurs dynamiques.**

La gestion souple du trait de côte offre une protection des côtes contre l'érosion et la submersion tout en maintenant et en favorisant les dynamiques naturelles. Elle peut être mise en œuvre en priorité sur les zones à faibles enjeux humains.

Je m'implique : je favorise une gestion douce du trait de côte (installation de ganielles, plantation d'oyats, etc.) pour protéger les côtes sableuses des aléas érosion et submersion.

Pour aller plus loin : j'adopte la méthode de "l'accompagnement des dynamiques naturelles". Je laisse des espaces littoraux à faibles enjeux humains en évolution libre face à la submersion et à l'érosion, favorisant la mise en place de zones tampons naturelles.

J'anticipe : la gestion du trait de côte devra bientôt être compatible avec le maintien de l'état des habitats sensibles. Je construis mes projets pour qu'ils répondent dès maintenant à ce besoin de protection et je planifie la relocalisation des habitations et infrastructures situées en zone sensible à la submersion.

➡ **Je favorise et contribue au maintien des espaces naturels bénéfiques à la biodiversité, zones tampons contre les houles.**

Favoriser la biodiversité urbaine et périurbaine bénéficie aux dynamiques naturelles.

Exemples de compétences des collectivités et élus sur cette thématique :

- Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel, des Atlas de Biodiversité communale (ABC)
- Entretien des espaces verts et naturels communaux

Atlas de la Biodiversité Communale et Natura 2000, des bénéfiques réciproques

En réponse à des appels à projet, 33 communes parties prenantes et le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan initient à partir de 2019 un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de leur secteur.

Les connaissances acquises dans le cadre de Natura 2000 sont une base pour l'ABC, et elles sont approfondies au travers d'inventaires naturalistes et d'ateliers participatifs, mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire. La meilleure connaissance de la biodiversité locale, et la définition d'actions pour la préserver dans l'ABC peuvent concourir à l'atteinte des objectifs de Natura 2000.

« **L'ABC a permis au niveau de la commune d'avoir une bonne image des habitats à enjeux aussi bien dans le site Natura 2000 qu'en dehors. Cela a aussi permis d'identifier des sites intéressants à intégrer au périmètre Natura 2000 en cas d'extension du site. En termes de connaissances, l'un et l'autre se sont alimentés.** » Vincent Tanguy, élu de la commune de Surzur (partie prenante de l'ABC) et président du COPIL du site Rivière de Penerf, Marais de Suscinio.



Le maintien d'espaces naturels et de la biodiversité qu'ils abritent contribue au maintien des dynamiques naturelles, terrestres comme marines.

Je m'implique : je réhabilite, je redessine, je limite et je balise les sentiers côtiers pour éviter le piétinement de zones sensibles et pour préserver les zones de nidification.

Pour aller plus loin : je conserve les laisses de mer sur les plages : elles sont le lieu d'une riche biodiversité, maillon primordial de la chaîne alimentaire. Pour les déchets anthropiques qu'elle peut contenir, je mets en place un ramassage manuel.

➔ **Je favorise une riche biodiversité, clé de voûte des bonnes dynamiques environnementales.**



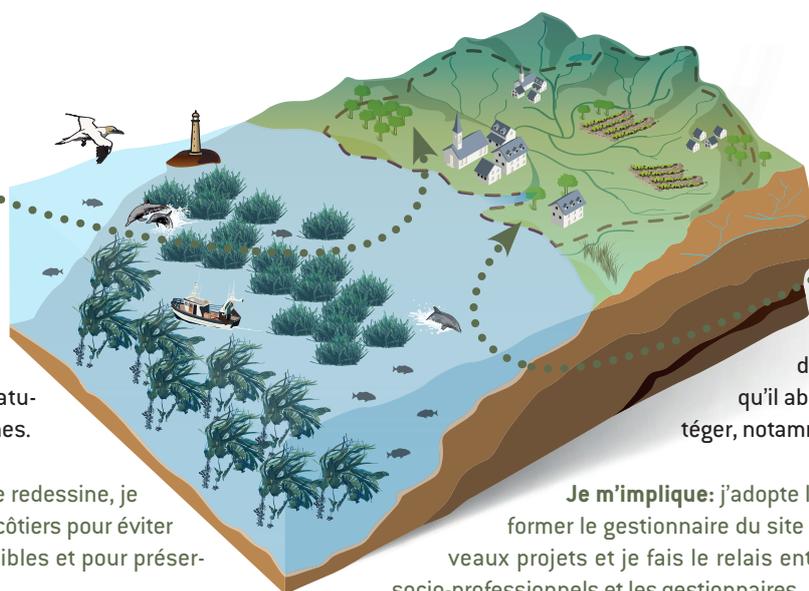
La prise en compte des enjeux environnementaux dans les plans de balisage en mer peut contribuer à la protection des habitats et des espèces. Dans certains cas, cette prise en compte est obligatoire : par exemple, il est interdit de dégrader les posidonies en Méditerranée ou les zostères marines en Nouvelle Aquitaine ; le plan de balisage doit en tenir compte.

Je m'implique : je fixe les bouées des zones de baignades et des chenaux sur des dispositifs écologiques.

Pour aller plus loin : J'organise le mouillage de plaisance pour préserver les habitats sensibles et limiter les conflits d'usage au travers de l'installation d'une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL).

Je favorise les dispositifs de mouillage de moindre impact.

➔ **Je protège les habitats et les espèces en même temps que les usagers .**



La bonne connaissance du territoire et notamment des espèces et des habitats qu'il abrite permet de mieux les protéger, notamment grâce à Natura 2000.

Je m'implique : j'adopte le réflexe de solliciter et d'informer le gestionnaire du site Natura 2000 en cas de nouveaux projets et je fais le relais entre les citoyens, les acteurs socio-professionnels et les gestionnaires.

Pour aller plus loin : je lance un inventaire de la biodiversité locale (Atlas de la Biodiversité communale) et je fais connaître les richesses du monde marin de mon territoire pour mieux sensibiliser aux enjeux.

Je favorise l'installation ou la pérennisation d'une aire marine éducative sur mon territoire (www.ofb.gouv.fr/les-aires-marines-educatives).

➔ **J'enrichis les connaissances sur les espèces et les habitats tout en sensibilisant les habitants de la commune.**

Gestion des déchets et de l'eau

Les déchets ou les pollutions générés peuvent se retrouver dans le milieu naturel et contribuent alors à la dégradation des habitats marins. Par exemple, il est observé qu'il y a moins d'herbiers de posidonie ou de zostères là où l'eau est polluée. De même, le développement accru d'algues vertes, néfaste aux espèces des milieux qu'elles recouvrent ainsi qu'aux activités économiques d'un territoire, est directement lié à l'eutrophisation de l'eau (apport en excès d'azote et de phosphore dans l'eau). Limiter la présence de déchets et des polluants dans l'environnement est donc un levier important pour la préservation des habitats et des espèces marines.

Exemples de compétences des collectivités et élus sur cette thématique :

- Collecte, évacuation et traitement des eaux usées et des déchets
- Assainissement
- Gestion des eaux pluviales
- Aménagement, entretien et exploitation des cours d'eau, des canaux, des lacs et des plans d'eau

Rétention et caractérisation des déchets en amont, bénéfiques en aval

Dans le cadre du projet Interreg Preventing Plastic Pollution, l'Établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez a installé un filet de rétention des macrodéchets sur un exutoire d'eaux pluviales à Crozon et deux filets à Douarnenez en 2021. Coréalisée avec les services techniques des collectivités de communes et avec le soutien des élus, la pose des filets à macrodéchets permet de réduire le nombre de déchets qui arrivent en mer, mais surtout de les caractériser pour comprendre leur origine et tenter de réduire les émissions de déchets à la source.

« En plus d'être un fléau environnemental, la pollution plastique est un enjeu majeur de santé publique. Les villes participent aussi à cette pollution. Les filets de rétention de macrodéchets installés sur Douarnenez et Crozon servent à réduire la quantité de déchets arrivant à la mer par les réseaux d'eau pluviales et à identifier la nature des pollutions. L'étude du contenu des filets nous apportera des arguments pour conduire des politiques locales de réduction des déchets avec les acteurs concernés. » , Gaëlle Vigouroux, Vice-Présidente de l'EPAB.



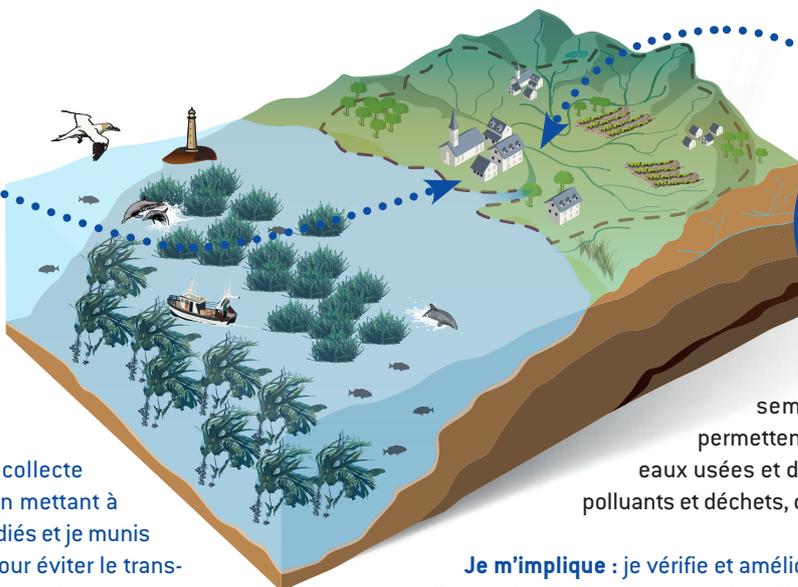
Une bonne gestion et collecte des déchets réduit leur nombre dans la nature et dans les cours d'eau

Je m'implique : j'optimise la collecte de déchets, je favorise le tri en mettant à disposition des conteneurs dédiés et je munis les poubelles de couvercles pour éviter le transport des déchets par les animaux ou le vent.

Pour aller plus loin : j'organise des collectes de déchets dans les espaces naturels et notamment sur les berges des cours d'eau / plans d'eau et plages (éviter les périodes de nidification) et j'installe des bacs à marée proche des plages.

J'engage ma commune sur la charte Plages sans déchet plastique¹.

➡ je réduis la pollution en mer.



Des ouvrages d'assainissement efficaces et optimisés permettent la réduction des pertes des eaux usées et de ruissellement chargées en polluants et déchets, dans les cours d'eau.

Je m'implique : je vérifie et améliore l'étanchéité des ouvrages d'assainissement. J'installe des pièges ou des filets à déchets, dans le respect de la continuité écologique pour les espèces aquatiques.

Pour aller plus loin : je favorise le raccordement des systèmes d'assainissement individuels au réseau collectif de collecte des eaux et vérifie l'étanchéité des raccordements déjà en place.

➡ J'améliore la qualité de l'eau et réduis l'eutrophisation en mer.



Les eaux grises, noires et les produits antifouling pour l'entretien des bateaux impactent le milieu marin. Favoriser leur bonne gestion réduit leur impact sur les espèces et habitats marins.

Je m'implique : j'équipe mon port de pompes à eaux noires et eaux grises et je sensibilise à leur utilisation. Pour aller plus loin : je propose des aires de carénage propres pour l'entretien des bateaux.

➡ Je réduis la pollution liée aux activités portuaires et améliore la qualité de l'eau.

¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/plages-sans-dechet-plastique-charte-communes-eco-exemplaires>

Prévention des pollutions et changement des pratiques

Le meilleur moyen de lutter contre la pollution reste de limiter les intrants en amont de leur émission dans le milieu naturel. Pour cela, les acteurs du territoire et les citoyens doivent être mobilisés dans leur quotidien et leurs pratiques pour adopter des habitudes plus respectueuses de l'environnement. Promouvoir une meilleure consommation et accompagner les acteurs socio-professionnels dans des démarches plus responsables contribue donc à la bonne santé des habitats marins.

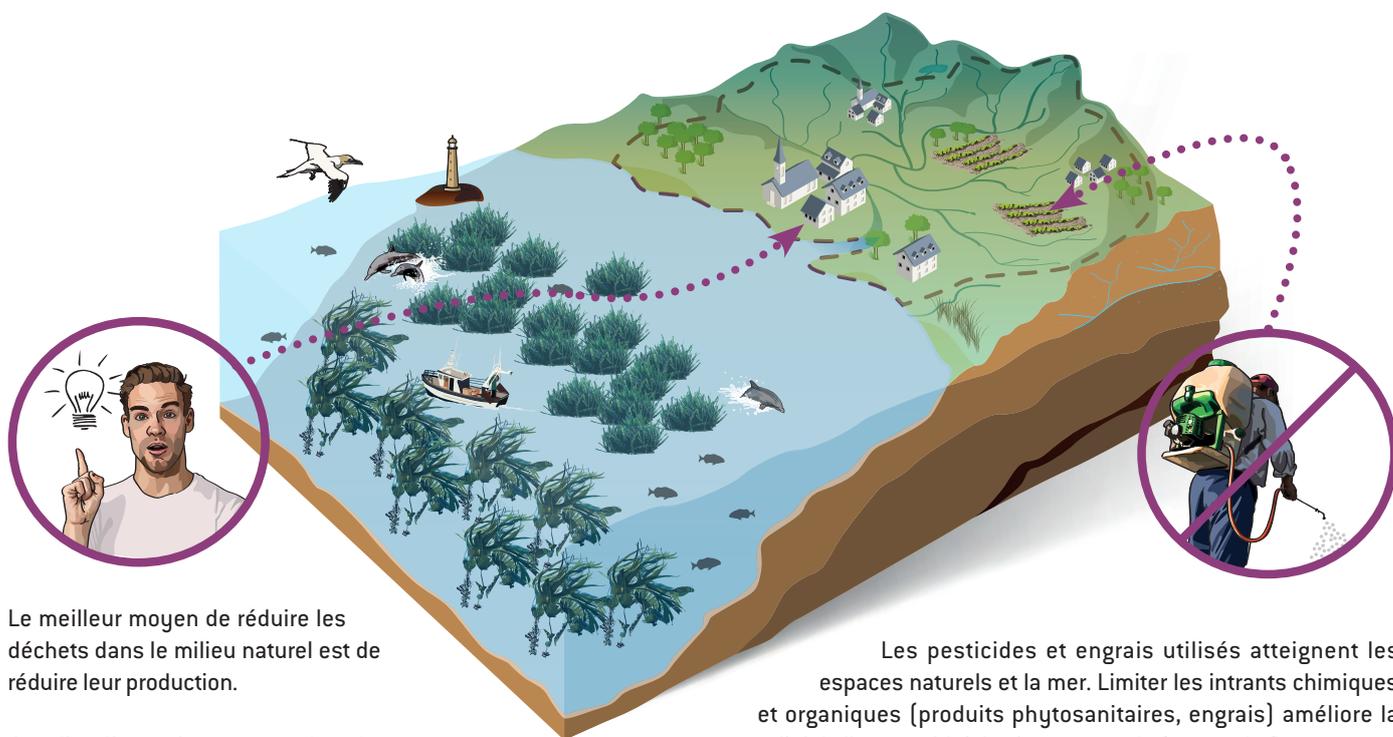
Exemples de compétences des collectivités et des élus sur cette thématique :

- Organisation d'événements
- Affichage public

Restaurateurs engagés Zéro plastique

Dans le cadre d'un programme européen, Brest métropole travaille avec les restaurateurs pour réduire les déchets plastiques dans leur établissement. Brest métropole les accompagne à travers une charte dans laquelle ils s'engagent à réduire les plastiques de leurs contenants, à diminuer l'utilisation de produits individuels emballés et à mieux trier les déchets du restaurant. Un travail d'identification des déchets est également mené avec les agents de la collectivité pour déterminer leur origine et mieux cibler les pistes d'amélioration possibles. Les restaurateurs engagés sont valorisés dans les médias et peuvent afficher un autocollant témoin de leur engagement sur la vitrine de leur restaurant.

« On peut échanger avec les restaurateurs et acteurs locaux pour mettre en place un vrai plan d'action contre le plastique », Tristan Foveau, vice-président de Brest métropole en charge de la gestion durable des déchets et des opérateurs d'énergie.



Le meilleur moyen de réduire les déchets dans le milieu naturel est de réduire leur production.

Je m'implique : je promeus des changements de pratiques de consommation (sobriété, privilégier des contenants réutilisables, limiter les produits suremballés...) au moyen de campagnes de sensibilisation et à l'école.

Pour aller plus loin : je travaille en partenariat avec les acteurs socio-professionnels locaux pour les aider à proposer aux citoyens des produits écoresponsables.

J'impose aux prestataires de la commune un cahier des charges pour réduire les déchets (contenants réutilisables, limiter les produits suremballés) dans les clauses du contrat et dans les critères de sélection des marchés publics.

➡ **J'agis en amont de la production de déchets pour réduire la pollution du milieu naturel.**

Les pesticides et engrais utilisés atteignent les espaces naturels et la mer. Limiter les intrants chimiques et organiques (produits phytosanitaires, engrais) améliore la qualité de l'eau et réduit les impacts sur la faune et la flore.

Je m'implique : j'anticipe les interdictions prévues pour 2025 par la loi Labbé¹ et j'étends l'arrêt d'utilisation des pesticides aux équipements sportifs (grands terrains de jeux, hippodromes, terrains de tennis et golfes). Je prétends au label "Terre Saine"

Pour aller plus loin : je travaille avec les agriculteurs locaux pour favoriser une transition vers l'agriculture biologique ou moins consommatrice d'intrants.

➡ **J'améliore la qualité de l'eau, je réduis l'eutrophisation en mer et je protège la biodiversité.**

¹ Loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000028571536>



Marha poursuit l'objectif de rétablir et maintenir le bon état de conservation des 9 habitats marins d'intérêt communautaire présents en France métropolitaine. Il mobilise l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des 162 sites Natura 2000 marins ou littoraux désignés au titre de la Directive Habitat Faune Flore (mer et lagunes méditerranéennes).

Les diagnostics menés dans le cadre de Marha ont identifié que pour améliorer la gouvernance et l'efficacité de N2000 la sensibilisation et la mobilisation des décideurs, de l'Etat et des collectivités étaient nécessaires. Cette implication accrue contribuera à la qualité environnementale de nos territoires et à la santé de nos sociétés.

Ce document a été rédigé dans le cadre du Life Intégré Marha avec le soutien financier du programme Life de l'Union Européenne. Le contenu de ce document engage uniquement la responsabilité de ses auteurs et en aucun cas celle de l'Union Européenne.

Remerciements :

Merci aux élus et chargés de missions ayant participé à l'élaboration de ce document, pour la présentation de leurs actions et leur relecture.

Auteurs :

Élodie Lecointe : elodie.lecointe@ofb.gouv.fr ; Paul Sauboua : paul.sauboua@ofb.gouv.fr ; Antoine Rolland ; Gaëlle Quemmerais-Amice / Office français de la biodiversité / Marha.

Photos :

Laurent Ballesta, Fabien Boileau, Julie Castera, Emmanuel Donfut, Julie Gourvès, Benjamin Guichard, Antonin Gilbert, Alain Pibot, Olivier Roux, Yann Souche, Yannis Turpin / Office français de la biodiversité ; Emmanuelle Rivas ; Mikhail Dudarev, Willyam Bradberry / Shutterstock.

Illustrations et maquette :

Yann Souche / Office français de la biodiversité

Février 2023